

Le 2 juin 2020

**Info-Travaux  
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville**

***Nous améliorons !***

**AUX RÉSIDENTS DE LA RUE OAKWOOD  
(entre le boulevard Clairevue Ouest et la rue Hillside)**

---

**Objet : Reconstruction des infrastructures**

Madame, Monsieur,

Dans le contexte particulier actuel relatif à la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé le 28 avril dernier qu'il autorise, à compter du 11 mai 2020, la reprise des activités dans tous les secteurs de l'industrie de la construction. La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est fière de pouvoir participer activement à cette relance économique du Québec. Pour cette raison et afin de ne pas prendre de retard dans son programme de réhabilitation des infrastructures, la Ville procédera tel que prévu à la réalisation des différents travaux prévus en 2020.

Par conséquent et tel qu'il vous a déjà été annoncé dans une première lettre transmise le 5 mars dernier, dans le cadre de son programme de réhabilitation d'infrastructures, la Direction du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville entreprendra au cours de la semaine du 6 juillet 2020 la reconstruction des infrastructures de la rue Oakwood, entre le boulevard Clairevue Ouest et la rue Hillside. Certains travaux préparatoires mineurs, dont la mise en place du réseau d'aqueduc temporaire, se tiendront au courant de la semaine du 29 juin 2020. L'entrepreneur retenu pour les travaux est la compagnie Excavation Civilpro Inc. Les travaux devraient être complétés pour le 17 août 2020, à l'exception de la deuxième couche de pavage qui sera réalisée à l'été 2021. Il est à noter que l'échéancier définitif de l'entrepreneur pourrait être légèrement modifié dans les semaines à venir. Le cas échéant, un nouvel avis vous sera distribué afin de préciser les nouvelles dates.

Dans l'objectif d'assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et travailleuses, ainsi que des citoyens, la Ville de Saint-Bruno s'engage à suivre, et ce, de manière évolutive toutes les indications et recommandations du gouvernement du Québec, ainsi que les mesures prévues par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans la réalisation des travaux.

**Description des travaux**

- l'enregistrement vidéo des lieux par l'entrepreneur (prise de connaissance des conditions existantes avant les travaux);
- l'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire sur les terrains privés;
- la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, incluant le remplacement des branchements de services jusqu'à la limite d'emprise municipale;
- la reconstruction des bordures et/ou trottoirs;
- la reconstruction et la construction de dalles aux arrêts d'autobus;
- le pavage de rue;
- le marquage au sol et la signalisation;
- la réfection des lieux.

**Aqueduc**

Tel que susmentionné, un réseau d'alimentation temporaire sera mis en place la semaine du 29 juin 2020. Des interruptions temporaires d'alimentation d'eau pour des périodes n'excédant pas quatre heures pourront survenir au cours du projet. Dans la mesure du possible, un avis sera émis pour vous en informer.

**Accès local**

Ces travaux occasionneront une fermeture de la rue Oakwood, entre le boulevard Clairevue Ouest et la rue Hillside. Des arrangements seront planifiés pour limiter les inconvénients aux citoyens :

- seulement la circulation locale sera tolérée sur la rue Oakwood;
- le stationnement pourra se faire sur les rues avoisinantes;
- l'accès direct à votre propriété pourra être perturbé pour quelques jours lors des travaux d'excavation et de bétonnage;
- aucun stationnement de camions ou de machinerie pour des travaux de paysagement, rénovation, etc. ne sera permis sur la rue. De plus, aucun entreposage de matériaux ne devra se faire sur la rue;

- l'entrepreneur sera responsable des collectes des ordures ménagères et organiques et des matières recyclables lorsque la rue sera fermée face à une propriété. Toutefois, afin de faciliter la cueillette, veuillez :
    - identifier par votre numéro civique à l'aide d'un marqueur noir votre bac à recyclage bleu, ainsi que votre bac à compost brun;
    - déposer vos ordures (poubelles seulement) dans des sacs à ordures.
- Il est important de noter que les journées de collecte prévues au calendrier de la Ville resteront les mêmes durant les travaux, mais que l'horaire de collecte pourra être modifié. Vous devrez donc sortir et déposer au bord de la rue vos sacs et bacs la veille de la journée prévue au calendrier de collectes.

### **Avis aux citoyens**

Afin de mieux vous servir, nous vous demandons de nous fournir les informations suivantes :

- identification et localisation des gicleurs des systèmes d'arrosage automatique;
- tel qu'indiqué dans notre correspondance du mois de mars dernier, la construction de nouvelles bordures et de nouveaux trottoirs devant chaque entrée charretière sera réalisée selon la réglementation de la Ville.

Si vous avez des doutes quant à la conformité de votre entrée charretière, veuillez communiquer immédiatement avec la Division des permis au 450 645-2930, sinon elles seront reconstruites au même endroit et de même largeur.

### **Taxation**

En respect du règlement municipal I-14.2 et afin de financer les dépenses engagées par les travaux de votre rue, vous aurez une contribution de 150 \$ / mètre linéaire à payer, selon l'étendue en front de votre propriété. Le maximum facturable est de 50 mètres pour votre secteur. Il vous sera offert de payer cette taxe en un seul versement avant le premier emprunt. Une offre de paiement comptant vous sera acheminée et si vous êtes intéressés, vous devrez vous assurer d'en effectuer le paiement selon les modalités inscrites en respectant le délai mentionné. Si vous ne désirez pas payer votre contribution en un seul versement, une taxe spéciale sera ajoutée durant 20 ans sur votre compte de taxe annuel. Dans ce cas, vous aurez à payer le capital et les intérêts sur votre portion de l'emprunt. La balance des dépenses des travaux sera assumée par l'ensemble des contribuables de la municipalité. Toutes questions relatives à la taxation sectorielle, peuvent être adressées au département de taxation, par téléphone au 450-645-2999 ou par courriel à l'adresse : [taxation@stbruno.ca](mailto:taxation@stbruno.ca).

### **Livraison du courrier**

Lors de l'arrivée de machinerie lourde sur votre rue, Postes Canada pourrait interrompre la livraison du courrier et vous devrez vous présenter au bureau de poste sis au 50, chemin De La Rabastalière Ouest afin de le récupérer. Si vous désirez obtenir des informations auprès d'un représentant de Postes Canada, veuillez contacter le 450 441-1583.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Mme Lyne Rouillard au 450 645-2920 ou par courriel à [contrat.genie@stbruno.ca](mailto:contrat.genie@stbruno.ca). Vous retrouverez également de l'information dans la section Info-Travaux de notre site Internet [www.stbruno.qc.ca](http://www.stbruno.qc.ca).

Bien conscients que ces travaux pourraient vous occasionner des désagréments, nous vous remercions de votre collaboration.



David Deandrade, ing.  
Chef de division  
Direction du génie